

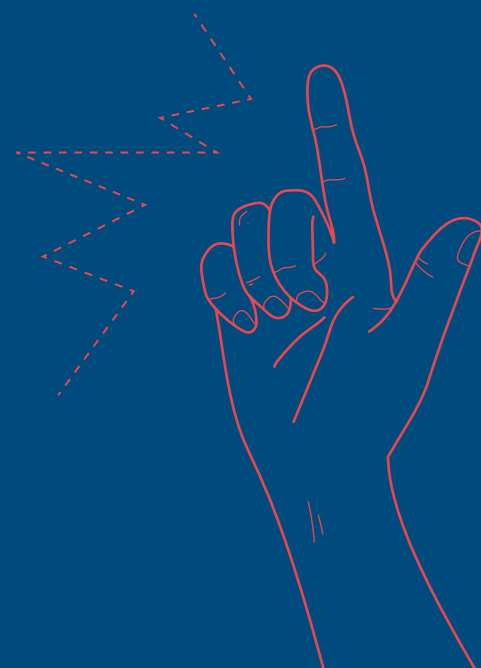
NOS REVENDEICATIONS

Nous exigeons :

- ▶ La fin des contrôles arbitraires
- ▶ La protection des espaces privés
- ▶ Des règles claires et transparentes
- ▶ Des services de traitement des plaintes indépendants
- ▶ L'accès à un accompagnement pour tous
- ▶ Une plus grande participation des résidents à la gestion de leur logement, notamment par le biais de conseils de résidents
- ▶ Des conditions de vie décentes
- ▶ Le respect des normes minimales

De plus :

- ▶ Accès à l'éducation et aux cours de langue
- ▶ Accès à l'emploi et à la formation
- ▶ Réduction des discriminations
- ▶ Soutien aux groupes et initiatives autonomes



PERSPECTIVES DE PARTICIPATION

L'intégration est réussie lorsque les personnes peuvent véritablement participer. La participation et l'intégration s'effectuent grâce à l'égalité d'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement et à la vie sociale, et à la suppression des obstacles structurels.

Le séjour dans les foyers communautaires doit être le plus court possible.

Les facteurs importants sont les suivants :

- ▶ Accès rapide à un logement privé
- ▶ Vivre en ville et dans les communes
- ▶ Être en contact avec la population locale et bénéficier de l'assistance sur place

Il s'agit de dignité et de la question fondamentale : comment les personnes sont-elles traitées ? Le droit à la vie privée, le respect et l'autonomie ne sont pas des besoins extraordinaires.

Ce sont des droits fondamentaux.

Ces droits s'appliquent partout – y compris dans les logements collectifs.

TU AS DES DROITS.

Tu n'es pas impuissant(e).

Tu peux :

- ▶ Connaître tes droits
- ▶ Les faire valoir
- ▶ Défendre tes droits
- ▶ Obtenir du soutien
- ▶ T'impliquer ou être actif

Le bénévolat par et pour les réfugiés est un pilier essentiel du processus d'intégration. Il favorise l'apprentissage des langues, facilite les liens sociaux et renforce la confiance en soi, tout en luttant contre les préjugés. Tu peux entrer en contact avec d'autres groupes et des personnes engagées dans divers domaines. Ensemble, vous pouvez faire la différence. Dans le Brandebourg, de nombreuses personnes s'engagent bénévolement : dans les écoles, les clubs, les centres culturels, les clubs sportifs, les maisons de retraite, les initiatives locales, les associations d'entraide pour les migrants, et bien d'autres encore.

Renseigne-toi auprès des centres d'orientation ; il existe peut-être aussi des groupes près de chez toi. L'engagement citoyen prend diverses formes. Notre société s'épanouit grâce à la solidarité et à l'entraide dans tous les aspects de la vie.

Tu trouvera les coordonnées dans le guide du site web du Conseil des réfugié(e)s du Brandebourg.

Cette brochure a été réalisée dans le cadre du projet de réseau « Amélioration des conditions d'accueil pour les personnes en demande d'asile, celles bénéficiant d'un Titre de protection à long et à court thème. Schutzberechtigte und vorübergehend Schutzberechtigte dans Brandebourg » (en abbréviation : VASiB) de la Coopération pour les réfugiés dans le Brandebourg (KFB).

Pour en savoir plus sur le projet VASiB et la KFB voir : www.kooperation-für-flüchtlinge-in-brandenburg.de



Font partie de la KFB :



Vous trouverez également ici des informations générales sur le logement dans le Brandebourg :



www.fluechtlingsrat-brandenburg.de/gutes-wohnen-fuer-alle

Projet VASiB et dépliant soutenus par :

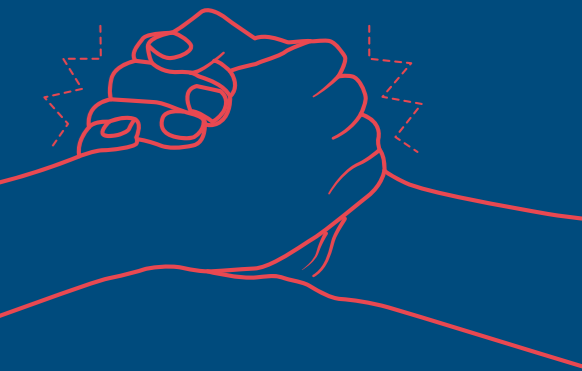


Gefördert durch:



Dans les centres de demande d'asile et les hébergements collectifs pour personne réfugiée.

Avoir des droits. Faire respecter ces droits.



TU N'AS PAS SEULEMENT DES OBLIGATIONS. TU AS AUSSI DES DROITS.

Ta vie dans un foyer collectif pour personne réfugiée, surtout après un long et difficile chemin pour l'exil, est marquée par un sentiment d'insécurité, de stress, d'interminables règles et obligations, de contrôle permanent et un manque d'intimité. Les lieux où se réfugier sont rares et les règles claires concernant ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas sont souvent floues.

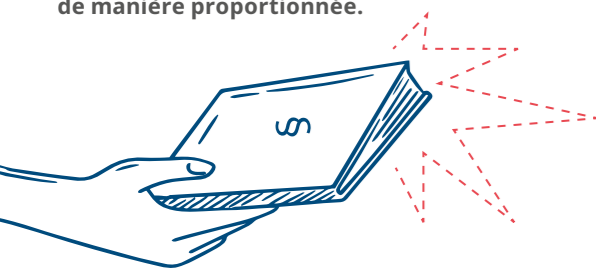
Note bien: Il est important de se rappeler que tes droits fondamentaux s'appliquent également ici.

Tu n'es pas simplement logé(e) ici. Ta dignité doit être respectée ainsi que ton droit à la protection, notamment contre toute discrimination doit être garanti. En Allemagne, les droits fondamentaux s'appliquent à tout le monde, sans distinction d'origine, de religion, de titre de séjour ou d'orientation sexuelle.

Cela comprend, entre autres:

1. Dignité humaine
2. Liberté individuelle
3. Égalité devant la loi
4. Liberté d'expression et de la presse
5. Liberté de réunion ou d'association
6. Protection du mariage et de la famille
7. Liberté de religion
8. Inviolabilité du domicile
9. Accès à l'information
10. Droit général à la personnalité

Ces droits ne sauraient être restreints de manière arbitraire. Toute restriction de ces droits ne doit se faire que dans le cadre d'une loi bien définie, en cas d'extrême nécessité et de manière proportionnée.



LA RÉALITÉ DES LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS POUR PERSONNE RÉFUGIÉE

Ce type de logement est très stressant pour beaucoup, car il leur donne l'impression de ne plus maîtriser leur destin. Vivre une vie autonome dans ces conditions peut sembler très difficile, voire impossible. De nombreux résidents font état d'expériences similaires:

- ▶ Chambres partagées exiguës
- ▶ Pratiquement aucun espace privé
- ▶ Nombreuses règles sans explication
- ▶ Contrôles du personnel de sécurité
- ▶ Insécurité au quotidien
- ▶ Crainte de représailles en cas de plainte
- ▶ Forte dépendance envers les autorités
- ▶ Terreur totale

Note bien: Il est important de savoir que certaines lois et réglementations limitent ta liberté. Cependant, les autorités et le personnel ne sont pas autorisés à agir arbitrairement et sont tenus de respecter la loi. Demande toujours le règlement intérieur dès ton arrivée dans un nouveau centre de logement. Ce règlement doit être disponible dans la langue que tu comprends ! Le règlement intérieur établit les règles de vie en communauté et définit les droits et les responsabilités de chacun. Il s'applique à toutes les personnes résidant dans le logement collectif.

Le Conseil des réfugiés du Brandebourg et le réseau VASiB s'engagent à te fournir, dès ton arrivée dans le Brandebourg, des informations sur tes droits, des conseils, un soutien et un accompagnement.

Faire valoir ses droits est de plus en plus difficile. Ce dépliant a pour but de te donner les moyens d'agir, de t'aider à défendre tes droits, à t'impliquer et à faire entendre ta voix en cas d'injustice.

LE CONTRÔLE A DES LIMITES CLAIRES.

Même en logement partagé, votre chambre reste votre espace privé, même si tu la partages avec d'autres personnes !

Cela signifie :

- ▶ L'entrée dans ta chambre sans motif est interdite
- ▶ Les fouilles sans base légale sont interdites
- ▶ Les contrôles arbitraires des effets personnels sont interdits

Les actions suivantes sont soit problématiques ou inadmissibles :

- ▶ Entrée dans les chambres sans motif
- ▶ Fouilles sans base légale
- ▶ Contrôle des effets personnels
- ▶ Ouverture ou rétention du courrier
- ▶ Interdictions générales de visites et restrictions sans raison
- ▶ Caméras dans les salons ou les pièces communes
- ▶ Contrôles de présence réguliers sans motif

De telles interventions doivent toujours être justifiées et vérifiables.

TA VIE QUOTIDIENNE – TES DROITS

Voici tes droits :

- ▶ Respect de la vie privée et possibilité de se ressourcer
- ▶ Visites et contacts sociaux
- ▶ Information et accès aux médias
- ▶ Traitement digne et respectueux

Tu es autorisé à :

- ▶ Lire les informations
- ▶ Utiliser Internet
- ▶ Accéder librement à l'information

L'information est importante. Le savoir, c'est le pouvoir ! Si tu connais tes droits et devoirs, tu peux mieux te protéger et te défendre.

TU AS LE DROIT DE PORTER PLAINTE.

Se plaindre n'est pas une faute. Tu peux agir.

Beaucoup de personnes craignent des conséquences négatives. Cette crainte est compréhensible. C'est pourquoi il est important de se faire aider, par exemple auprès de centres de conseil ou d'initiatives indépendantes. Tu trouvera un aperçu des centres de conseil du Brandebourg sur le site web du Conseil des réfugiés du Brandebourg. Car tu n'es pas seul(e).

Beaucoup de gens pensent : « Je ne peux rien faire. » Ce sentiment est compréhensible, mais pas justifié.

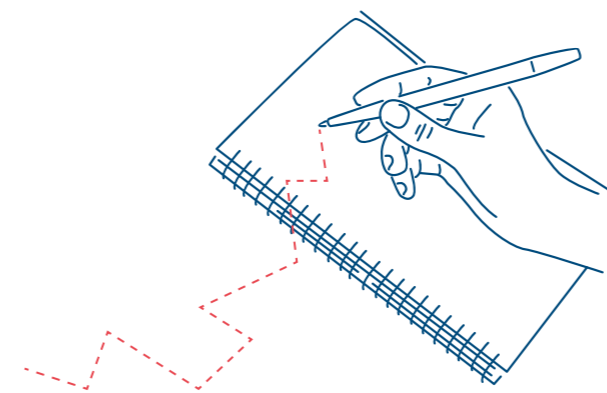
Tu as plusieurs options :

- ▶ Poser des questions et exiger des explications
- ▶ Contester les décisions
- ▶ Déposer une plainte
- ▶ Demander de l'aide
- ▶ Obtenir des conseils

Il est utile de documenter les incidents :

- ▶ Date et heure
- ▶ Personnes impliquées
- ▶ Description précise des faits

Cela permet d'y voir plus clair et de faire valoir vos droits.



CONSCIENTISATION: TU N'ES PAS SEUL(E)

De nombreux problèmes n'affectent pas que toi seul. D'autres personnes vivent des expériences similaires.

C'est précisément là que la conscientisation intervient : il s'agit de se renforcer mutuellement, de partager des connaissances et des informations, et d'échanger des expériences afin de mieux agir ensemble.

Ce processus d'émancipation implique aussi de défendre collectivement ses droits et de faire entendre sa voix. Lorsque les gens unissent leurs forces, ils gagnent en puissance, en visibilité et en capacité de mieux représenter leurs préoccupations et d'initier le changement.

Agir ensemble signifie donc aussi s'engager activement dans un dialogue avec les autres co-résident(e)s : quelles sont leurs expériences ? Quels sont leurs points communs ? Quels problèmes reviennent régulièrement ? De cet échange peut naître une solidarité qui soutient et renforce les liens.

Ensemble, vous pouvez vous soutenir mutuellement, formuler des revendications et trouver des solutions pour améliorer la situation. Les organisations d'entraide de migrants jouent également un rôle important. Il existe des initiatives et des associations de personnes ayant une expérience de personne réfugiée ou de migration que tu peux contacter. Tu pourras y trouver du soutien, t'impliquer et nouer des contacts.

L'émancipation signifie :

- ▶ Se soutenir mutuellement
- ▶ Partager ses connaissances
- ▶ Échanger ses expériences
- ▶ Défendre ensemble ses droits
- ▶ Faire entendre sa voix
- ▶ Mener des actions communes

L'organisation renforce les individus et accroît leur visibilité. Il n'est pas facile de changer les choses tout seul; ensemble, on peut accomplir davantage.



OUI À LA PARTICIPATION ET NON À L'EXCLUSION

Toutes les personnes devraient avoir les mêmes droits à participer pleinement et sans discrimination à la vie en société.

La participation signifie que toute personne, quel que soit son statut de résident, peut participer à la vie sociale, avoir son mot à dire, participer aux prises de décision et façonner sa propre vie de manière autonome. La participation à la vie sociale inclut l'accès au travail, à l'éducation, à la culture et aux loisirs, ainsi que l'abolition des lois d'exclusion et de discrimination.

QU'EST-CE QUI DOIT CHANGER ?

De nombreuses structures gouvernementales sont fortement axées sur le contrôle et l'administration ; les restrictions légales entravent davantage la participation.

Nous avons plutôt besoin de :

- ▶ Plus de droits et de participation
- ▶ Moins de contrôles inutiles
- ▶ Un meilleur accès aux conseils
- ▶ Des procédures transparentes et équitables
- ▶ L'égalité des chances pour tout le monde

Toute nouvelle personne doit être impliquée dès le début.